



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

À une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Étaient absents :

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. **Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 870-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter l'article 5.2.1 relatif aux usages complémentaires à l'habitation dans les zones agricoles
- b. Avis de motion – Règlement no 870-2019
- c. **Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 871-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier le nombre maximal de logements permis dans la zone 141.2R
- d. Avis de motion – Règlement no 871-2019
- e. **Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement no 872-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'intégrer des normes relatives à l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués et de retirer certains usages spécifiquement permis dans les zones 1011 et 1041
- f. PIIA affichage – acceptation de 2 demandes
- g. PIIA patrimoine – acceptation de 3 demandes
- h. Dérogation mineure et PIIA – 62, rue du Parc
- i. PIIA zones commerciales et industrielles – 290, rue Laurier

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Embauche d'un préposé à l'accueil et à l'entretien au centre Multifonctionnel
- b. Embauche d'un directeur adjoint au service des loisirs

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Achat d'équipement incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Autorisation à Stantec à soumettre une demande au MELCC – aménagement et raccordement des puits 11-2018 et 12-2018



**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Soutien financier au projet « Extension » pour le HLM
- b. Réception des états financiers de l'OMH du sud de Lotbinière et demande de versement de la contribution municipale au déficit (10 %)
- c. Demande d'aide financière au programme FIMEAU

**12. ADMINISTRATION**

- a. Embauche d'une brigadière
- b. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- c. Appui au CPE Jolibois

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18016-09-2019  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18017-09-2019  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Août**

Bernard Ouellet	5 593.86 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 864.62 \$
Jonathan Moreau	1 864.62 \$
André Sévigny	1 864.62 \$
Julie Rousseau	1 864.62 \$
Alexandre D'Amour	1 864.62 \$
Daniel Laflamme	1 864.62 \$
Martine Couture	9 906.34 \$
Cathy Bergeron	8 023.14 \$
Martin Miller	9 615.11 \$
Renault Lepage	9 313.77 \$
Dany Lamontagne	8 212.02 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>61 851.96 \$</b>
<b>Employés de voirie et bureau :</b>	<b>82 978.46 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>25 782.81 \$</b>
<b>Bibliothèque :</b>	<b>6 724.58 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>13 618.45 \$</b>
<b>Employés centre Multifonctionnel :</b>	<b>13 439.71 \$</b>
<b>Employés camp de jour et soccer :</b>	<b>56 782.89 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour août 2019 :</b>	<b>261 178.86 \$</b>



### Comptes payés - Août

Manon Sévigny	Compensation pour perte d'arbre (par Hydro)	500.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire du 1 <sup>er</sup> au 28 juillet	265.62 \$
Postes Canada	Dépliant Fête au Village	641.45 \$
ARCC-07 Chaudière-Appalaches	Contribution financière	100.00 \$
Valérie Goulet Marceau et Antoine A.	Remb. du dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Municipalité de Saint-Apollinaire	Petite caisse camp de jour et renflouement petite caisse	218.82 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire du 29 juillet au 26 août	38.64 \$
Logibo inc.	Remb. du dépôt de 2 certificats de localisation	400.00 \$
Construction Impec inc.	Remb. du dépôt de 2 certificats de localisation	400.00 \$
Interfas	Assurances collectives août	9 462.65 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale août	1 309.93 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléavertisseurs pompiers	241.45 \$
Hydro-Québec	Électricité	20 887.54 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	901.81 \$
Produits Suncor	Essence août	7 775.79 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.43 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	43 427.79 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour la station de pompage	110.95 \$
Énergir S.E.C.	Gaz à la caserne	18.34 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Vidéotron	Centre Multifonctionnel	91.19 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	833.15 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	26 610.18 \$
Receveur général du Canada	Ajustement DAS juillet suite à l'ajout d'une paie	15.31 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	21 289.24 \$
Ministre du Revenu	Ajustement DAS juillet suite à l'ajout d'une paie	36.22 \$
CARRA	Cotisation CARRA août	2 672.52 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	899.28 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.43 \$

**Total des comptes payés pour le mois d'août 2019 :**

**140 816.81 \$**

### Comptes à payer - Août

9113-8677 Québec inc.	Mise en marche nouveau tableau terrain de balle	320.78 \$
Alimentation Beausnesne	Nourriture pour animaux	2.74 \$
Allen Entrepreneur général inc.	Versement # 3 eau potable et réservoir des Lilas	101 289.87 \$
Les Amis de la Musique	Récital pour la fête au Village	200.00 \$
Animation Katag	Animation fête au Village	527.76 \$
Groupe Conseil Arop	Ajout feu de circulation et modification poste de pompage	30 290.16 \$
ADMQ	Formation sur Autorité des marchés publics	363.32 \$
Astus inc.	Frais de service pour GPS	396.66 \$
Aubert & Marois Itée	Puisard pour cours de garage	2 584.64 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour le camp de jour au Domaine de la Chute	224.20 \$
Banlieue Ford inc.	Entretien transit 2010	497.33 \$
Béton Laurier inc.	Plaque d'acier et réparation chaîne de rue	1 258.60 \$
Bi-Sports	200 médailles de soccer et sifflet pour brigadière	931.29 \$
Boulet Dépôt inc.	Pelouse pour loisirs	622.01 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie et fourniture de bureau	406.04 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	113.18 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	156.21 \$
Centre de services partagés	Manuel de Normes et ouvrages routiers	50.19 \$
C.E.R. Turmel enr.	Plaque d'aluminium pour bureau de la SAAQ	10.35 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location chapiteau, chaises et tables	1 623.73 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Hystéro chatte et castration chat	247.19 \$
CMP Mayer inc.	15 paires de bottes pour les pompiers	4 978.44 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Cœur à l'ouvrage inc.	Versement final - fête au Village	517.39 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Transport pour service incendie	131.15 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Dossard pour brigadière	16.03 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	5 872.00 \$
Martine Couture	Renouvellement pour être commissaire à l'assermentation	39.50 \$
Édouard Croteau	Arbitrage au soccer	70.00 \$
Olivier D'Amour	Arbitrage au soccer	35.00 \$
Dalcon inc.	Versement # 2 installation de conduite d'eau brute	17 860.27 \$
Délivro	Transports divers	87.53 \$
Desharnais centre du camion	Pneus pour pépîne	459.90 \$
Rémi Desrochers	Arbitrage au soccer	29.00 \$
Distributrices G.M.P.	Location machine à café et distributrice	413.91 \$
Distnet inc.	Vacuum pour traitement des eaux usées	548.29 \$
Kate Dubois	Remb. frais de déplacement pour camp de jour	96.30 \$
Entreprises Bourget inc.	Saumure pour voirie	12 636.85 \$
Entreprises D. Aubin et fils	5e versement - entretien de pelouse	3 801.27 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Pavage	14 716.80 \$
Entreprises Jacques Beaudet	Transport d'eau	9 952.53 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Pots de fleurs, 10 jardinières et entretien	6 567.94 \$
Équipement d'incendie Rive-sud inc.	Gaz pour geler entrée d'eau	54.54 \$
Équipro	Location terrière pour installer chicanes (piste cyclable)	34.49 \$
Éthier avocats	Mandat récupération TVQ	1 572.69 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau, tests, suivie ministre de l'Environnement	1 793.75 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	80.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Entretien du Colorado 2012	96.37 \$
Général Patente	Module de jeux pour arcade pour fête au Village	287.44 \$
Gestion Servi-Plus	Entretien ménager et débarrer portes toilettes extérieures	3 584.28 \$
Mariane Giguère	Remb. frais de déplacement pour camp de jour	298.80 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	1 365.96 \$
Groupe Qualinet inc.	Nettoyage des conduits de ventilation à la salle com.	2 465.06 \$
Logan Hamel	Arbitrage au soccer	48.00 \$
Hockey mineur	Subvention saison 2019-2020	46 980.00 \$
Impressionne Moi	Écran pour bibliothèque	178.77 \$
Impression JKL inc.	Autocollants en vinyle pour le service des incendies	40.24 \$
Installation René Mailloux	Son pour la fête au Village et projection film extérieur	1 609.64 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Soudure pour enseigne - terrain de balle	747.34 \$
Javel Bois-Francs inc.	Produits chimiques pour traitement eau potable	880.98 \$
Kap Québec	Versement final location de karts pour fête au Village	672.00 \$
L. Delisle 2014 inc.	Location de machinerie	34 637.14 \$
Roxanne Laflamme	Remb. frais de déplacement pour camp de jour	37.80 \$
Kim Laliberté	Arbitrage au soccer	41.00 \$
Derek Lafleur	Remb. frais de déplacement pour camp de jour	8.10 \$
Camille Lamontagne	Remb. frais de déplacement pour camp de jour	157.05 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats pour fête au Village	209.60 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	579.23 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	281.67 \$
Macpek inc.	Ballons de suspension pour 6 roues et 10 roues	332.88 \$
Marché Veilleux	Divers pour réunions et fête au Village	1 346.98 \$
Christian Martineau	Arbitrage au soccer	25.00 \$
Mathieu Bergeron	Mosaique collective à la fête au Village	957.00 \$
Maxi-Peinture inc.	Réparation Colorado 2012	191.21 \$
Mélior Média	Publicité dans le Peuple	650.75 \$
Anthony Mercier	Arbitrage au soccer	34.00 \$
Mercier Expert inc.	Entretien débroussaileuse	100.98 \$
Messer Lévis	Location de bouteilles pour le garage	104.39 \$
Martin Miller	Remb. divers achats pour fête au Village	38.49 \$
Monburo.ca	Caisses de papier	1 046.71 \$
Moteurs électriques Laval Itée	Calibration	460.48 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de septembre	63 840.67 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de septembre	6 466.99 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pour incendies	3 089.35 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Nicosim illustrations	Caricatures - fête au Village	574.87 \$
Nordik Sports	Entretien d'équipement pour les pompiers	179.22 \$
Normand Côté, électricien	Diverses réparations	3 320.37 \$
Nortrax Québec	Ajustement de facture et réparation pépîne	23 134.09 \$
Novicom Technologies inc.	Licences, sauvegarde en ligne, antenne et câble	1 795.04 \$
Hugo Parrot	Arbitrage au soccer	16.00 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Services professionnels	1 782.11 \$
Les Pavages de Beauce ltée	Versement de la retenue	13 283.47 \$
Paiement Payfacto inc.	Paiement par internet frais mensuel et abonnement loisirs	136.34 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Lignage des terrains de soccer	1 057.77 \$
Pix M	Services pour le tableau des bénévoles	185.61 \$
Placide Martineau inc. (Rona)	Pièces et accessoires	690.07 \$
Placide Martineau inc.	Portes et chaîne pour voirie	2 036.05 \$
Pointage Pro	Tableau de pointage terrain de baseball et fournitures	15 129.56 \$
Premier Tech Aqua	Maintenance UV	286.86 \$
Produits Capital	Divers produits ménagers	643.46 \$
Proludik inc.	Versement final - fête au Village	1 368.13 \$
Prolait Transport	Transport d'eau	4 510.39 \$
Québec Linge	Location de tapis	94.92 \$
Rabais campus	Renouvellement de revues pour la bibliothèque	247.89 \$
Réal Huot inc.	Tuyau et pièces pour réseau d'aqueduc	13 572.97 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	21 979.66 \$
Roulement Techno inc.	Pièce pour débroussailleuse	171.65 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine pour adolescents	459.90 \$
Services JCH	Réparation aspirateur central	278.13 \$
Signalisation Lévis inc.	Arrêt pour brigadière	101.07 \$
Sintra inc.	Voirie	346.18 \$
Sinto inc.	Huile, dégraisseur, petit moteur, pièce	630.93 \$
Société Trader	Abonnement Guide pour SAAQ	247.13 \$
SOS Technologies	Mise à jour de la trousse d'urgence des pompiers	178.65 \$
Groupe Sports-Inter Plus inc.	Ballons de volleyball	551.37 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance place Francoeur	295.40 \$
Stantec Experts-Conseils ltée	Surveillance augmentation capacité traitement eau potable	11 497.50 \$
Tecsol GM inc.	Contrôle qualitatif des matériaux rues Gingras et Roger	5 171.64 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Pièce pour porte de la réception	46.68 \$
Terralpha architecture de Paysage	Conception de parcs et relevé par un arpenteur	7 973.52 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	Œil magique de rechange pour le jeu d'eau	344.93 \$
T.G.C. inc.	Travaux de raccordement des puits 09-2018 et 10-2018	159 582.16 \$
Thibault & associés	Pièces pour l'unité d'urgence	80.48 \$
Élisabeth Tremblay	Remb. frais de déplacement camp de jour	13.50 \$
Veolia	Produits pour traitement d'eau potable	749.27 \$
Würth Canada	Pièces	394.19 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	980.08 \$

**Total des comptes à payer pour le mois d'août 2019 : 695 643.13 \$**

18018-09-2019  
point no 6

**TRANSFERTS DE CRÉDITS**

IL EST PROPOSÉ PAR : 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
<b>ADMINISTRATION</b>		
ADM. MÉNAGE	9 500.00 \$	- \$
ADM. ARTICLES DE NETTOYAGE	1 000.00 \$	- \$
ADM. ENT. ET RÉP. BÂTIMENT	- \$	10 500.00 \$
<b>TOTAL - ADMINISTRATION</b>	<b>10 500.00 \$</b>	<b>10 500.00 \$</b>



<b>PLACE FRANCOEUR</b>		
P. FRANCOEUR - MÉNAGE	8 000.00 \$	- \$
P. FRANCOEUR - ENT. ET RÉP. ÉQUIP.	1 200.00 \$	- \$
P. FRANCOEUR - ENT. ET RÉP. BÂTIMENT	-	9 200.00 \$
<b>TOTAL - PLACE FRANCOEUR</b>	<b>9 200.00 \$</b>	<b>9 200.00 \$</b>
<b>AUTRES</b>		
CRÉANCES DOUTEUSES	1 400.00 \$	-
GREFFE - REMB. DÉP. CANDIDATS	-	1 400.00 \$
<b>TOTAL - AUTRES</b>	<b>1 400.00 \$</b>	<b>1 400.00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
POMPIERS - ASSURANCES	100.00 \$	-
POMPIERS - SERVICES RENDUS	5 000.00 \$	-
POMPIERS - SERV. SCIENT. ET GÉNIE	-	5 100.00 \$
POMPIERS - COT/ADHÉSION ASS.	100.00 \$	-
POMPIERS - FRAIS DE DÉPLACEMENT	-	100.00 \$
POMPIERS - LOC. MAC. /OUTIL. ET EQUIP.	4 200.00 \$	-
POMPIERS - DÉP. COMMUNICATION	-	4 200.00 \$
POMPIERS - FOURNITURE MÉDICALE	1 800.00 \$	-
POMPIERS - ENT. MACH., OUTIL. & EQUIP	-	1 800.00 \$
<b>TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>11 200.00 \$</b>	<b>11 200.00 \$</b>
<b>PROTECTION INCENDIE (INDUSTRIES)</b>		
PROT. INCENDIE (IND.) - ENT. MACH. & ÉQUIP	8 000.00 \$	-
DISTRIBUTION EAU - PIÈCES ET ACCESSOIRES	-	8 000.00 \$
<b>TOTAL - PROTECTION INCENDIE (INDUSTRIES)</b>	<b>8 000.00 \$</b>	<b>8 000.00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ CIVILE</b>		
SÉCURITÉ CIVILE - FRAIS DÉPLACEMENT	230.00 \$	-
SÉCURITÉ CIVILE - COTISATION & ABONNEMENT	15 500.00 \$	-
PARC IND. DÉV. - AFFICHE	-	10 000.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE - MATÉRIEL D'URGENCE	-	5 500.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE - ENT. CENTRE COORDINATION	100.00 \$	-
SÉCURITÉ CIVILE - FORMATION	-	330.00 \$
<b>TOTAL - SÉCURITÉ CIVILE</b>	<b>15 830.00 \$</b>	<b>15 830.00 \$</b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>		
VOIRIE - DÉP. DE COMMUNICATION	3 600.00 \$	-
VOIRIE - INFORMATIQUE	2 600.00 \$	-
VOIRIE - IMMATRICULATION	3 600.00 \$	-
VOIRIE - LOC. MACH. OUTIL. & ÉQUIP.	6 400.00 \$	-
VOIRIE - ENT. ET RÉP. VÉHICULES	30 000.00 \$	-
VOIRIE - ENT. ET RÉP. MAHC. & ÉQUIP.	3 000.00 \$	-
VOIRIE - PIÈCES ET ACCESSOIRES	7 000.00 \$	-
VOIRIE - ÉLECTRICITÉ	5 000.00 \$	-
VOIRIE - ENT. ET REP. INFRASTRUCTURE	-	61 200.00 \$
<b>TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>61 200.00 \$</b>	<b>61 200.00 \$</b>
<b>ENLÈVEMENT DE LA NEIGE</b>		
NEIGE - SERV. PROF. (DÉPÔT)	240.00 \$	-
NEIGE - SECT. URBAIN ET TROTTOIRS	10 000.00 \$	-
NEIGE - DÉPÔT À NEIGE	55.00 \$	-
NEIGE - PRODUITS CHIMIQUES	3 350.00 \$	-
NEIGE - SECTEUR RURAL	-	10 845.00 \$
VOIRIE - ENT. ET REP. INFRASTRUCTURE	-	2 800.00 \$
<b>TOTAL - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE</b>	<b>13 645.00 \$</b>	<b>13 645.00 \$</b>
<b>TRANSPORT EN COMMUN</b>		
QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTÉ	900.00 \$	-
SIGNALISATION - PIÈCES ET ACCESSOIRES	-	900.00 \$
<b>TOTAL - TRANSPORT EN COMMUN</b>	<b>900.00 \$</b>	<b>900.00 \$</b>
<b>TRAITEMENT D'EAU POTABLE</b>		
TRAITEMENT EAU - POSTE ET RANSPORT	750.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - SERV. SCIENT.	6 000.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - INFORMATIQUE	100.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - COMMUNICATION	-	850.00 \$
TRAITEMENT EAU - FORMATION	8 100.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - ENT. ÉQUIPEMENT	-	8 100.00 \$
TRAITEMENT EAU - LOCATION MACH. & OUTIL.	10 000.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - PIÈCES & ACCESSOIRES	-	16 000.00 \$
DISTRIBUTION EAU - ENT. ÉQUIPEMENT	1 200.00 \$	-
DISTRIBUTION EAU - INFRASTRUCTURE	-	1 200.00 \$
<b>TOTAL - TRAITEMENT EAU POTABLE</b>	<b>26 150.00 \$</b>	<b>26 150.00 \$</b>
<b>TRAITEMENT EAUX USÉES</b>		
TRAIT. EAUX USÉES - ENT. & RÉP. MACH. & ÉQUIP	10 000.00 \$	-
TRAIT. EAUX USÉES - INFRASTRUCTURE	-	10 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - PROD. ENTRETIEN	650.00 \$	-
TRAIT. EAUX USÉES - IMMATRICULATION	-	650.00 \$
<b>TOTAL - TRAITEMENT EAUX USÉES</b>	<b>10 650.00 \$</b>	<b>10 650.00 \$</b>
<b>RÉSEAUX D'ÉGOUT</b>		
RÉSEAU ÉGOUT - ENT. ET RÉP. MACH. OUTIL.	12 500.00 \$	-





RÉSEAU ÉGOUT - SERV. PROF. SCIENT. & GÉNIE	-	\$	5 000.00	\$
RÉSEAU ÉGOUT - PIÈCES ET ACCESSOIRES	-	\$	3 500.00	\$
RÉSEAU ÉGOUT - INFRASTRUCTURE	-	\$	4 000.00	\$
<b>TOTAL - RÉSEAUX ÉGOUT</b>	<b>12 500.00</b>	<b>\$</b>	<b>12 500.00</b>	<b>\$</b>
<b>CUEILLETTE ET TRANSPORTS</b>				
ORD. RÉCUPÉRATION PNEUS	550.00	\$	-	\$
ORD. PIÈCES & ACCESSOIRES	1 500.00	\$	-	\$
CONTENEUR - ENT. & RÉPARATION	-	\$	1 500.00	\$
COMPOSTEURS DOMESTIQUES	600.00	\$	-	\$
RÉCUP. - PIÈCES & ACCESSOIRES	3 000.00	\$	-	\$
ENT. CONTENEURS	-	\$	2 550.00	\$
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES	-	\$	1 600.00	\$
<b>TOTAL - CUEILLETTE ET TRANSPORT</b>	<b>5 650.00</b>	<b>\$</b>	<b>5 650.00</b>	<b>\$</b>
<b>INDUSTRIES, COMMERCES ET PARCS</b>				
PARCS SECTEUR - PROFESSIONNEL	5 000.00	\$	-	\$
PARCS DE SECTEUR - ENTRETIEN	500.00	\$	-	\$
PARCS SECTEUR - ENTRETIEN ET REP.	-	\$	5 500.00	\$
<b>TOTAL - INDUSTRIES, COMMERCES ET PARCS</b>	<b>5 500.00</b>	<b>\$</b>	<b>5 500.00</b>	<b>\$</b>
<b>BIENS PATRIMONIAUX</b>				
RÉNOV. RENOUVEAU VILLAGEOIS	50.00	\$	-	\$
AMÉNAGEMENT - PIÈCES & ACCESSOIRES	8 600.00	\$	-	\$
HORT. ENT. ET RÉP. ARBRES	-	\$	4 000.00	\$
PARCS SECTEUR - ENTRETIEN ET REP.	-	\$	4 650.00	\$
<b>TOTAL - BIENS PATRIMONIAUX</b>	<b>8 650.00</b>	<b>\$</b>	<b>8 650.00</b>	<b>\$</b>
<b>SALLE COMMUNAUTAIRE</b>				
SALLE COMM. - DÉP. COMMUNICATION	325.00	\$	-	\$
SALLE COMM. - ARTICLE DE NETTOYAGE	-	\$	325.00	\$
SALLE COMM. - SERV. PROF.	6 600.00	\$	-	\$
SALLE COMM. - PIÈCES & ACCESSOIRES	-	\$	3 600.00	\$
SALLE COMM. - MACH. OUTIL. ET EQUIP.	2 500.00	\$	-	\$
LOISIRS - SERVICES PROFESSIONNELS	-	\$	5 500.00	\$
<b>TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>9 425.00</b>	<b>\$</b>	<b>9 425.00</b>	<b>\$</b>
<b>CENTRE MULTIFONCTIONNEL</b>				
CENTRE MULTI. - LOC. ÉQUIPEMENT	2 200.00	\$	-	\$
CENTRE MULTI. - SERV. JURIDIQUE	-	\$	700.00	\$
CENTRE MULTI. - GARDIENNAGE	-	\$	750.00	\$
CENTRE MULTI. - ALIMENTS	-	\$	750.00	\$
CENTRE MULTI. - MACH. OUTIL. & EQUIP.	4 000.00	\$	-	\$
CENTRE MULTI. - ART. NETTOYAGE	1 800.00	\$	-	\$
CENTRE MULTI. - PIÈCES & ACCESSOIRES	-	\$	5 800.00	\$
<b>TOTAL - CENTRE MULTIFONCTIONNEL</b>	<b>8 000.00</b>	<b>\$</b>	<b>8 000.00</b>	<b>\$</b>
<b>LOISIRS</b>				
LOISIRS - INFORMATIQUE	50.00	\$	-	\$
LOISIRS - MÉNAGE	3 000.00	\$	-	\$
LOISIRS - POSTE & TRANSPORT	-	\$	1 500.00	\$
LOISIRS - SERVICES PROFESSIONNELS	-	\$	1 550.00	\$
LOISIRS - ESSENCE	500.00	\$	-	\$
LOISIRS - ENT. VÉHICULES	-	\$	500.00	\$
LOISIRS - FOURNITURE MÉDICALE	150.00	\$	-	\$
LOISIRS - ALIMENTS ET REPAS	-	\$	150.00	\$
<b>TOTAL - LOISIRS</b>	<b>3 700.00</b>	<b>\$</b>	<b>3 700.00</b>	<b>\$</b>
<b>TERRAIN DE JEUX</b>				
TDJ - FRAIS DE DÉPLACEMENT	270.00	\$	-	\$
TDJ - LOCATION ÉQUIPEMENTS	1 150.00	\$	-	\$
TDJ - ÉPICERIE	800.00	\$	-	\$
TDJ - ENT. ET RÉP. ÉQUIPEMENT	-	\$	500.00	\$
TDJ - MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS (JOUETS)	1 350.00	\$	-	\$
TDJ - FORMATION ANIMATEURS	-	\$	2 220.00	\$
TDJ - CHANDAILS	1 600.00	\$	-	\$
TDJ - SORTIES	-	\$	2 450.00	\$
TDJ - PAPETERIE	100.00	\$	-	\$
TDJ - FOURNITURE MÉDICALE	-	\$	100.00	\$
<b>TOTAL - TERRAIN DE JEUX</b>	<b>5 270.00</b>	<b>\$</b>	<b>5 270.00</b>	<b>\$</b>
<b>SOCCER</b>				
SOCCER - ASS. ET ABONNEMENT	2 500.00	\$	-	\$
SOCCER - ALIMENTS & REPAS	-	\$	500.00	\$
SOCCER - PIÈCES ET ACCESSOIRES	650.00	\$	-	\$
LOISIRS - PIÈCES ET ACCESSOIRES	-	\$	2 650.00	\$
<b>TOTAL - SOCCER</b>	<b>3 150.00</b>	<b>\$</b>	<b>3 150.00</b>	<b>\$</b>
<b>PARC RUE DES VIGNES</b>				
PARC DES VIGNES - BUANDERIE	1 000.00	\$	-	\$
PARC DES VIGNES - PIÈCES ET ACCESSOIRES	-	\$	1 000.00	\$
<b>TOTAL - PARC RUE DES VIGNES</b>	<b>1 000.00</b>	<b>\$</b>	<b>1 000.00</b>	<b>\$</b>
<b>LOISIRS - AUTRES</b>				
FÊTE AU VILLAGE - PM FAMILIAL	4 100.00	\$	-	\$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



FÊTE AU VILLAGE - BAR		1 400.00 \$
FÊTE AU VILLAGE - SOIRÉE MUSICALE		2 700.00 \$
<b>TOTAL - LOISIRS AUTRES</b>	<b>4 100.00 \$</b>	<b>4 100.00 \$</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>		
BIBLIO. - FRAIS DE DÉPLACEMENT	110.00 \$	-
BIBLIO. - DÉPENSES PUBLICITÉ	-	50.00 \$
BIBLIO. - RESPONSABLE	-	100.00 \$
BIBLIO. - POSTE	250.00 \$	-
BIBLIO. - ENTRETIEN BÂTIMENT	-	250.00 \$
BIBLIO. - INFORMATIQUE	1 735.00 \$	-
BIBLIO. - ENTRETIEN BÂTIMENT	-	200.00 \$
BIBLIO. - FORMATION	-	145.00 \$
BIBLIO. - ENT. MACH. ET OUTILLAGE	-	850.00 \$
BIBLIO. - PAPETERIE	-	500.00 \$
<b>TOTAL - BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>2 095.00 \$</b>	<b>2 095.00 \$</b>
<b>FINANCEMENT, IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>		
ACT. FIN. BASE DE DONNÉES "NOSACTIFS"	11 700.00 \$	-
ACT. INV. BASE DE DONNÉES "NOSACTIFS"	-	11 700.00 \$
ACT. FIN. PAVAGE 2019	90 000.00 \$	-
ACT. INV. PAVAGE 2019	-	90 000.00 \$
ACT. FIN. RECHERCHE EN EAU 2019	5 000.00 \$	-
ACT. INV. RECHERCHE EN EAU 2019	-	5 000.00 \$
ACT. FIN. TROTTOIR RUE DES TURQUOISES	3 050.00 \$	-
ACT. INV. TROTTOIR RUE DES TURQUOISES	-	3 050.00 \$
ACT. FIN. RUE ROGER ET GINGRAS	25 300.00 \$	-
ACT. INV. RUE ROGER ET GINGRAS	-	25 300.00 \$
ACT. FIN. BACS BLEUS 2019	10 000.00 \$	-
ACT. INV. BACS BLEUS 2019	-	10 000.00 \$
ACT. FIN. AGRAND. CASERNE (SERV. PROF.)	2 500.00 \$	-
ACT. INV. AGRAND. CASERNE (SERV. PROF.)	-	2 500.00 \$
ACT. FIN. CHICANES	18 200.00 \$	-
ACT. INV. CHICANES	-	18 200.00 \$
ACT. FIN. TABLEAU POINTAGE	13 350.00 \$	-
ACT. INV. TABLEAU POINTAGE	-	13 350.00 \$
ACT. FIN. PAVAGE SENTIER IGA	7 800.00 \$	-
ACT. INV. PAVAGE SENTIER IGA	-	7 800.00 \$
ACT. FIN. PAVAGE PARC BOULEAUX JAUNES	5 700.00 \$	-
ACT. INV. PAVAGE PARC BOULEAUX JAUNES	-	5 700.00 \$
AGRAND. CASERNE (SERVICES PROF.)	2 500.00 \$	-
POMPIERS - SERV. SCIENT. ET GÉNIE	-	2 500.00 \$
PAVAGE 2019	90 000.00 \$	-
PAVAGE 2019 (CARRIÈRES/SABLIÈRES)		90 000.00 \$
TROTTOIR RUE DES TURQUOISES	3 050.00 \$	-
PAVAGE 2019 (CARRIÈRES/SABLIÈRES)	-	3 050.00 \$
RUES ROGER ET GINGARS	25 300.00 \$	-
PAVAGE 2019 (CARRIÈRES/SABLIÈRES)	-	25 300.00 \$
CHICANES	1 700.00 \$	-
PAVAGE 2019 (CARRIÈRES/SABLIÈRES)	-	1 700.00 \$
PAVAGE SENTIER PARC BOULEAUX JAUNES	1 900.00 \$	-
PAVAGE 2019 (CARRIÈRES/SABLIÈRES)	-	1 900.00 \$
BASE DE DONNÉES "NOSACTIFS"	11 700.00 \$	-
POTEAU & ENSEIGNES NOM DE RUE	-	11 700.00 \$
RECHERCHE EN EAU 2019	5 000.00 \$	-
TRAITEMENT EAU - ENTRETIEN BÂTIMENT	-	5 000.00 \$
BACS BLEUS 2019	10 000.00 \$	-
CLÔTURE PARC GEAI-BLEU	-	10 000.00 \$
TABLEAU POINTAGE	13 350.00 \$	-
SYSTÈME INTERACTIF	-	13 350.00 \$
<b>TOTAL - IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>357 100.00 \$</b>	<b>357 100.00 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>594 815.00 \$</b>	<b>594 815.00 \$</b>

Adopté à l'unanimité.

18019-09-2019  
point no 7a

**ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 870-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.2.1 RELATIF AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;





ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas d'usage relié à l'agriculture comme usages complémentaires à l'habitation dans les zones à dominance agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 870-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18020-09-2019  
point no 7b

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 870-2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 870-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter l'article 5.2.1 relatif aux usages complémentaires à l'habitation dans les zones agricoles.

---

18021-09-2019  
point no 7c

#### **ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 871-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PERMIS DANS LA ZONE 141.2R**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un nouveau plan d'aménagement a été déposé à la Municipalité pour compléter un projet d'ensemble immobilier sur la route 273;

ATTENDU QUE la construction d'immeubles à logements locatifs répond à un besoin à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 871-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---



18022-09-2019  
point no 7d

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 871-2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 871-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier le nombre maximal de logements permis dans la zone 141.2R.

---

18023-09-2019  
point no 7e

### **ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DES NORMES RELATIVES À L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS MODÈLES PRÉFABRIQUÉS ET DE RETIRER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DANS LES ZONES 1011 ET 1041**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un citoyen corporatif a demandé à la Municipalité de modifier la réglementation afin de permettre l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués;

ATTENDU QUE l'aviation et les télécommunications sont des entreprises dont les activités relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 872-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18024-09-2019  
point no 7f

### **PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-459 pour la propriété du 109-111, rue Principale, afin de modifier l'affichage d'une enseigne murale existante;
- Numéro 2019-461 pour la propriété du 70, rue des Vignes, afin de faire l'installation d'une enseigne murale;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-459 et 2019-461.

Adopté à l'unanimité

---



18025-09-2019  
point no 7g

### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-398 pour la propriété du 74, rue Principale, afin de refaire les galeries avant et arrière selon les recommandations de l'architecte-conseil;
- Numéro 2019-460 pour la propriété du 44, rue de l'Église, afin de refaire la galerie avant selon les recommandations de l'architecte-conseil;
- Numéro 2019-463 pour la propriété du 29-31, rue Rousseau, afin d'enlever l'escalier extérieur menant à l'étage, le remplacer par un balcon français et pour changer la porte du sous-sol selon les recommandations de l'architecte-conseil;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-398, 2019-460 et 2019-463.

Adopté à l'unanimité

---

18026-09-2019  
point no 7h

### **DÉROGATION MINEURE ET PIIA – 62, RUE DU PARC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2019-453 pour la propriété située au 62, rue du Parc;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment complémentaire à l'usage non résidentiel;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire sera recouvert d'acier émaillé prépeint;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment complémentaire projeté est de 22 pieds 6 pouces, alors que le bâtiment principal est de 19 pieds 6 pouces;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2019-044 a été demandée afin d'autoriser que la hauteur du bâtiment complémentaire excède la hauteur du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro 590-2007 précise à l'article 5.3.3 que la hauteur d'une construction complémentaire détachée ou annexée ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 août 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, du Règlement de zonage numéro 590-2007 et du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure et de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-044 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de permis numéro 2019-453 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---



18027-09-2019  
point no 7i

**PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 290, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-397 pour la propriété située au 290, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir un bâtiment complémentaire existant en cour arrière; le revêtement extérieur sera le même que celui existant;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-397 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

18028-09-2019  
point no 8a

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE Madame Marianne Giguère a remis sa démission comme préposée au centre Multifonctionnel;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme préposé à l'accueil et à l'entretien du centre Multifonctionnel, Monsieur Tommy Giguère.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins, et le salaire est rétroactif à la première journée de travail, soit le 5 août 2019.

L'employé sera syndiqué après 90 jours comme prévu dans la convention collective en vigueur.

Que les autres conditions de travail soient celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser le directeur du service des loisirs à signer un contrat de travail pour Tommy Giguère.

Adopté à l'unanimité.

---

18029-09-2019  
point no 8b

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE madame Pascale Lemay a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en juillet dernier et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Jean-Michel Blouin pour occuper le poste de directeur des loisirs adjoint.



Le poste est à temps plein, 28 heures/semaine, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Que les autres conditions de travail soient celles inscrites au contrat d'embauche.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

---

18030-09-2019  
point no 9a

### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire l'acquisition d'équipement pour la régie formation du service incendie;

- Un conteneur auprès de Service de conteneur inc. au montant de 3325.00 \$
- Un générateur de brouillard auprès de Générateurs de brouillard MDG au montant de 5394.95 \$
- Des boyaux auprès des Équipements incendie CMP Mayer inc. au montant de 8737.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer lesdites factures d'un montant total de 17 456.95 \$ plus les taxes et les frais applicables, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

---

18031-09-2019  
point no 10a

### **AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE AU MELCC – AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DES PUIITS 11-2018 ET 12-2018**

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 11-2018 et 12-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

---

18032-09-2019  
point no 11a

### **SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « EXTENSION » POUR LE HLM**

ATTENDU QUE les locataires du HLM de Saint-Apollinaire déposent un projet dans le cadre de l'initiative de développement durable d'entraide et de mobilisation de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le projet vise à aménager la salle communautaire avec des équipements de cuisson, de rangement et de bâtir une annexe couverte (gazébo permanent) à l'extérieur, ainsi que des bacs de jardinage;

ATTENDU QUE le projet global représente un investissement de 9000 \$;



ATTENDU QUE les locataires du HLM sollicitent la participation financière de la Municipalité afin de les aider à défrayer les coûts pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 1000 \$ pour les travaux à effectuer au HLM, qui amélioreront grandement la qualité de vie des locataires en plus de favoriser le bon voisinage.

Adopté à l'unanimité.

18033-09-2019  
point no 11b

---

**RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE ET  
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT  
(10 %)**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE les soldes des contributions au 31 décembre 2018 par programmes, sont les suivants :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, le solde à payer par la Municipalité est de 3331 \$. La Corporation des Aînés de Saint-Apollinaire fait partie de ce programme.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le solde à payer par la Municipalité est de 5037 \$. L'immeuble HLM subventionné par ce programme est situé au 42, rue de Pétunias.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 8368 \$ pour les programmes PSL et HLM-public.

Adopté à l'unanimité

18034-09-2019  
point no 11c

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autres, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.





La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

---

18035-09-2019  
point no 12a

### **EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE**

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée pour l'embauche d'une brigadière à l'intersection de la rue des Vignes et la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Madame Nancy Lejeune comme brigadière scolaire, au même taux horaire et conditions que les autres brigadières de Saint-Apollinaire, et ce, rétroactivement au 29 août 2019.

Adopté à l'unanimité

---

18036-09-2019  
point no 12b

### **SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » ([www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Apollinaire comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulé : « Solidarité GSLR ».

Adopté à l'unanimité.

---



18037-09-2019  
point no 12c

### **APPUI AU CPE JOLIBOIS**

CONSIDÉRANT QUE devant la réalité du nombre augmentant de nouvelles familles et des besoins en services de garde à Saint-Apollinaire, le CPE Jolibois doit refuser quotidiennement des inscriptions par manque de place;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin dernier, une demande a été soumise au ministère de la Famille par le Centre de la petite enfance Jolibois de Saint-Apollinaire, afin de construire une nouvelle installation de 78 places subventionnées, soit 25 places pour les poupons âgés de 0 à 18 mois et 53 places pour les enfants de plus de 18 mois à 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs projets soumis dans les dernières années, le présent projet est passé du niveau administratif au niveau analyse de faisabilité auprès du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable du nombre de naissances à Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer le projet du CPE Jolibois en offrant un terrain d'une superficie approximative de 18 000 pi<sup>2</sup> d'une valeur minimale de 125 000 \$.

La Municipalité est fière de contribuer à l'objectif de réussite du développement de nouvelles places pour les nouveaux parents de Saint-Apollinaire pour continuer d'offrir à tous les enfants un milieu de garde éducatif de qualité.

Adopté à l'unanimité.

---

18038-09-2019  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 septembre 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18039-09-2019  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 9 septembre 2019 à 20 h 12.

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---